

1, 2, 3 juin 2021

**le procès de l'association de malfaiteurs
au TGI de Bar-le-Duc**



BURE

DOSSIER DE PRESSE



@BureaCuire2



@BUREaCuire



123proces@riseup.net



<https://noussoimmestousdesmalfaiteurs.noblogs.org>

Infos médias

Avant-propos des prévenu.e.s à l'attention de la presse

En englobant toute la lutte dans une instruction – d'abord pour association de malfaiteurs, puis pour un certain nombre d'autres chefs d'inculpation – la justice a fait le choix de faire comparaître la lutte à la barre. Ses efforts pour individualiser et isoler des responsabilités parmi ce qu'elle désigne comme "la mouvance anti-Cigéo" ne nous trompe pas. En dissociant néanmoins les charges retenues contre les différent.e.s mis.e.s en examen, l'instruction crée de fait une distinction dans la qualité et la gravité des implications au sein de cette lutte.

Afin de ne pas donner corps à cette différenciation, nous, les personnes prévenu.e.s, ne souhaitons pas individualiser nos parcours ni répondre en notre nom à la presse. À travers des communiqués, des interviews ou des textes, diverses paroles se manifesteront à l'occasion de ce procès pour rendre compte de cette lutte.

Nous considérons que la question de l'innocence et de la culpabilité n'est pas pertinente et qu'elle n'appartient qu'aux institutions répressives. Nous ne l'aborderons donc pas. Nous souhaitons que le projecteur soit mis davantage sur notre lutte contre Cigéo (et son monde), donc sur les raisons de notre engagement et de sa criminalisation qui nous mène devant ce tribunal.

Plutôt que de se centrer sur nous, nous voulons par ailleurs mettre en lumière la répression que subit l'ensemble du mouvement social via des dispositifs judiciaires préventifs, dissuasifs et éminemment politiques tels que l'association de malfaiteurs. Nos noms, nos visages, nos personnalités importent peu. C'est le visage des luttes que nous vous invitons à décrire.

Contacts presse

06.50.69.72.61 - Juliette Geoffroy (cedra 52)

06 16 27 14 91 - Jean-Marc Fleury (Eodra)

06 86 74 85 11 - Corinne François (Bure-Stop)

06.45.30.74.66 - Martial Chateau (Réseau Sortir du Nucléaire)

06.62.84.13.88 - Catherine Fumé (Loire Vienne Zéro nucléaire)

06 64 10 03 33 - Stéphane Lhomme (Arrêt Du Nucléaire)

06 14 99 36 35 - Thierry Jacquot (Confédération Paysanne)

06 60 38 91 29 - Gilles Sabatier (Attac)

06 85 80 65 59 - Yannick Rousselet (Greenpeace France)

06 86 45 32 39 - Elie Lambert (Union syndicale Solidaires)

06 38 28 85 39 - Mathieu Pagès (Conf. Paysanne 55)

Rendez-vous presse

- **Conférence de presse à la sortie du tribunal le 1er juin vers 13h à l'interruption de séance**
- **Point d'accueil et d'info presse sur le parvis du Tribunal, Place St Pierre**

Toutes les informations concernant la lutte par ici

- **BureBureBure** : <https://bureburebure.info>
- **Le site de l'association Bure Stop** : <http://burestop.free.fr/spip/>
- **Le site de l'association CEDRA 52** : <https://cedra52.jimdofree.com/>

Concernant le procès c'est par là

- **Blog "Nous sommes tous des malfaiteurs"** : <https://noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org/>

Sommaire

P.2 Infos médias

P.3 Sommaire

P.4 Avant-propos

P.6 La lutte ?

p.6 La nucléarisation du territoire ...

p.7 ... et l'opposition

P.9 Un peu d'histoire

p.9 25 ans de lutte

P.12 Association de malfaiteurs

p.12 L'asso de malf'...

p.12 ... et la répression

P.13 Le procès

p.13 Les acteurs ...

p.13 ... et le théâtre du procès

P.14 Publications

p.14 Le texte d'appel ...

p.15 ... et les tribunes publiées

p.15 Des vidéos et des actions aussi !

P.16 Programme !

Avant-propos

Les 1,2,3 juin 2021 aura lieu à Bar-le-Duc le procès des 7 prévenu.e.s de l'instruction en association de malfaiteurs ouverte à l'encontre des opposant.e.s au projet Cigéo, en juin 2017.

Le 21 juin 2017, entre 3 à 5 personnes, toujours non identifiées à ce jour, font irruption dans l'enceinte de l'Hôtel-Restaurant du Bindeuil près du laboratoire de l'Andra à Bure. S'en suivent diverses dégradations (chaises et pot de fleurs renversés, verres brisés) et un départ avorté de tentative d'incendie (l'établissement sera réouvert en l'état dès le lendemain) : ces faits vont amener à l'ouverture d'une enquête préliminaire qui va entraîner la mise sous surveillance de toute une lutte, la mise sous écoute de dizaines de militant.es, le placement de nombreux dispositifs de surveillance.

Un haut lieu de la lutte contre Cigéo, la Maison de Résistance et des domiciles de militant.es seront perquisitionnés en septembre 2017. C'est alors que sous prétexte de documents de travail militants, trouvés ici et là, l'enquête va s'élargir à des faits antérieurs (février 2017) et postérieurs (août 2017) à ceux de juin 2017, agrandissant encore les possibilités de surveillance, de perquisitions, et donc le nombre de personnes concernées par celles-ci.

Pendant plusieurs mois, des militant.es historiques et des habitant.e.s vont être pisté.e.s. Leurs téléphones seront scrutés, leurs déplacements enregistrés pour collecter les bouts désordonnés d'un puzzle d'enquête. En juin 2018, celle ci justifiera une opération de grande envergure

L'instruction est alors ouverte. Elle va s'éterniser pendant plus de deux ans pour finir dans le creux d'un dossier de 24 000 pages, et accoucher d'une souris. Les faits reprochés ne se concentrent plus que sur la manifestation du 15 août 2017. Rien pour les faits de février 2017, rien pour les dégradations de juin 2017 dans l'hôtel restaurant.

Durant 4 années, 10 contrôles judiciaires d'interdiction de se voir et de territoire pour des opposant.e.s, une cinquantaine de procès et des contrôles quotidiens d'un escadron de gendarmes mobiles, auront oeuvré à tenter d'étouffer la contestation contre le projet d'enfouissement de déchets radioactifs Cigéo à Bure.

En 25 années de lutte, pourtant émaillées par de nombreuses frictions entre opposant.e.s, Andra et forces de l'ordre, jamais la répression n'avait atteint un tel paroxysme dans la débauche de moyens de surveillance, de fichage et de coercition employés.

Depuis la signature ministérielle pour un laboratoire d'étude au milieu des années 90, la forte mobilisation locale de contestation qui s'en est suivie, l'annonce prévisible d'un projet d'enfouissement en 2005 puis dix années d'acquisition foncière agressive, l'Andra a inlassablement "creusé son trou" afin de s'imposer dans un territoire peu peuplé et très rural à grands renforts de perfusions économiques, par le biais des 60 millions d'euros annuels alloués par les fonds départementaux des Groupements d'Intérêt Public Meuse et Haute-Marne. Une manne qui, si elle a su séduire les édiles locaux durant une décennie, peine encore à faire illusion aujourd'hui : **le territoire continue à perdre sa population, les services de proximité s'amenuisent et les promesses d'emploi n'arrivent pas.**

Ainsi, au printemps 2021, après avoir annoncé une phase prochaine d'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique en fin d'année, l'Andra s'est heurtée à de nombreux votes de défiance des conseils municipaux de communes situées dans le périmètre immédiat du projet, dont celle emblématique de Bure. Si on ajoute à cela l'avis préoccupant de l'Autorité Environnementale, le projet Cigéo essuie là un camouflet sévère.



C'est dans ce contexte, et alors que le conseil constitutionnel vient de sanctionner la Loi Sécurité Globale, que survient un procès d'une association de malfaiteurs qui a déjà fait couler de l'encre pour les atteintes aux libertés publiques occasionnées au cours de ces 3 années d'instruction: mise en examen de l'avocat de la lutte et non respect des droits de la défense, entraves à la liberté de circulation et d'association, rapports sévères de la ligue des Droits de l'Homme concernant le déroulement des audiences au tribunal de Bar-le-Duc et à l'encontre de l'usage systématique des réquisitions de contrôles policiers autour de Bure ; autant de tâches au tableau d'une installation sereine et en concertation démocratique avec la population et le territoire, que tente de brosser l'Andra depuis plus de 20 ans en Meuse.

Comment dès lors s'étonner qu'à peine l'instruction close, procureur et juge rendent leurs réquisitions et conclusions et que le procès soit étrangement audiencé en un temps record, avant que ne surviennent une enquête et une déclaration d'utilité publique de Cigéo qui promettent à nouveau d'être houleuses ?

En tout état de cause, l'association de malfaiteurs, un dispositif né des "lois scélérates" à la fin du 19^{ème} siècle, n'est pas anodine dans un contexte aussi politique que celui de l'opposition à Cigéo, et a fortiori à l'industrie nucléaire toute entière. En effet, les déchets ultimes, hautement radioactifs et à vie longue (plusieurs centaines de milliers d'années) s'entassent à la Hague et attendent leur trou pour pouvoir offrir une "solution" à une industrie qui peine à gérer ses encombrants déchets.

En suspectant et en ciblant l'ensemble des opposant.e.s à Cigéo, l'association de malfaiteurs convoque l'ensemble d'une lutte à comparaître à la barre et transforme son procès en celui de Cigéo et plus largement de la filière nucléaire.

En choisissant de réunir des infractions pénales a priori disjointes entre elles dans une association de malfaiteurs, la justice et l'état, à travers son représentant le procureur de la république, ont de fait consacré la dimension politique de l'affaire.

Les déclarations tonitruantes du ministère de l'intérieur en février 2017 qui refusait de laisser Bure devenir la ZAD après Notre-Dame-des-Landes, l'opération très médiatisée d'expulsion du Bois Lejuc occupé par 500 gendarmes, exactement un an plus tard, ne laissent pas de doute quant aux enjeux nationaux et étatiques de la réalisation de Cigéo.

Par ailleurs, les débats vifs qui entourent les annonces de relance d'un cycle de construction de réacteurs EPR, et les déclarations d'intention face au réchauffement climatique, qui mettent le nucléaire au centre des enjeux de discussion autour des émissions carbone, consacrent la dimension systémique et sociétale du débat. La France et son modèle économique appuyé sur une forte proportion de production nucléaire et l'émergence rapide des énergies renouvelables dans les paysages ruraux, acculent l'industrie nucléaire à se renouveler avant le remisage de tous ses anciens réacteurs vieillissants.

Mais reverdir son image en la décarbonant ne suffit pas à taire les défiances enracinées dans les perceptions des populations : des décennies d'opacité, de scandales financiers, de catastrophes très médiatisées, de retards cumulés dans les chantiers et d'accidents répétés peinent à s'effacer devant des campagnes de lobbying intense. Le nucléaire fait peur, suscite la défiance malgré son maillage resserré sur le territoire français.

Derrière la réalisation de Cigéo, c'est un enjeu d'avenir et de société qui est en jeu. En se tenant en travers de son chemin, et alors que les réponses apportées à la Convention citoyenne du climat déçoivent, les opposant.e.s forcent le débat sur le modèle de société voulu, sur les modes de production, une fuite en avant du système capitaliste face à ses responsabilités dans l'effondrement des écosystèmes et ses conséquences sur les conditions d'existence et de survivance de l'humanité toute entière.

Le 1,2,3 juin c'est le "monde d'après" qui passe en procès à la barre avec les 7 prévenu.e.s de la lutte contre le projet Cigéo, l'industrie nucléaire et le modèle économique productiviste qui les soutient.

La lutte ?

La nucléarisation d'un territoire ...

L'Andra s'est implantée en Meuse en 1999 avec l'acquisition des 20 premiers hectares d'emprise du Laboratoire actuel. Depuis, grâce à une collaboration de l'organisme agricole de gestion foncière SAFER de la Meuse, elle a pu mettre en réserve plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles et forestières quand elle ne les a pas acquis en direct par des tractations prenant parfois des allures de harcèlement et de chantage à l'expropriation future. Ce sont à présent 3000 hectares de foncier dont elle dispose et récemment elle a entrepris l'acquisition de bâti dans certains villages. Ce foncier lui sert de monnaie d'échange pour les parcelles qui l'intéressent, au fil de la détermination de son projet dans le temps. Parallèlement à cette installation lente de Cigéo, les autorités et l'industrie nucléaire doivent démontrer qu'elles ne nuisent pas au territoire en faisant fuir ses habitant.e.s mais qu'elles oeuvrent aussi à le « dynamiser » et l'enrichir financièrement et en terme de travail. Le projet en lui-même n'étant pas pourvoyeur rapide d'emplois, un certain nombre de projets annexes de l'industrie nucléaire sont projetés dans le territoire de la Meuse et de la Haute-Marne voisine. Ainsi les promoteurs de Cigéo font-ils miroiter aux entrepreneurs et élus locaux depuis cinq ans tout un cluster de l'industrie nucléaire voué à s'implanter en Meuse et Haute-Marne.

Après un projet avorté d'usine de bio-carburant à base de pulvérisation de 96000 tonnes de biomasse de bois par an à Saudron, porté par le CEA, c'est l'usine de retraitement de déchets radioactifs de faible activité à Gudmont-Villiers par Derichebourg qui a fait machine arrière, du fait d'une trop forte opposition de ses habitant.e.s. Et plus récemment c'est un projet de laverie des vêtements du nucléaire à Joinville qui a déclenché des manifestations importantes depuis 3 ans et se heurte à présent à une levée générale de boucliers, du Conseil Départemental, de la mairie de Joinville aussi bien que des riverain.e.s. EDF a en revanche pu installer discrètement une plate-forme d'entreposage de pièces de centrales nucléaires à Velaines. Dans les lycées du département, des formations sont ouvertes en CAP et BTS en direction de l'industrie nucléaire. Et Areva et EDF ont posé des centres d'archives à Bure et à Houdelaincourt. Tout ça reste pour le moment très marginal et relève davantage de la poudre aux yeux que d'un véritable développement de territoire. Ce sont à peine une centaine d'emplois cumulés et pas nécessairement pourvus localement au final.

Après une quinzaine d'années de creusement de galeries au sein de son "laboratoire" et d'acquisition foncière agressive, l'Andra approche du moment crucial de validation officielle du projet de centre d'enfouissement de déchets radioactifs en couche profonde (270 km de galeries à 500m sous terre). Le projet qui n'a de nom sur le papier que depuis une dizaine d'années, et d'emplacement prévisionnel que depuis 5 ans, joue son avenir avec la déclaration d'utilité publique qui l'autoriserait officiellement à préempter des terres. S'en suivrait une déclaration de création qui entérinerait le chantier et devrait s'étendre sur plusieurs décennies avec des dimensions et des moyens matériels comparables au chantier du tunnel sous la Manche mais avec des conséquences bien plus terribles et pour des centaines d'années.

C'est donc un bras de fer majeur qui se joue dans les prochains mois entre l'opposition et les promoteurs du projet dans le territoire de la Meuse et de la Haute-Marne.



... et l'opposition

De 1990 à 2004 l'opposition s'est principalement organisée localement et au sein de la Coordination Nationale contre les déchets radioactifs et a enchaîné une décennie de manifestations, campements et actions symboliques d'interpellation et de mobilisation des populations locales, avec l'appui de réseaux anti-nucléaires notamment allemands.

En 2006, les opposant.e.s et le Réseau Sortir du Nucléaire (à 40%) font l'acquisition de la Maison de Résistance dans le village de Bure et en font un lieu relais de la contestation : information, accueil de groupes, point logistique des mobilisations. Cette bâtisse de ferme entièrement rénovée et adjoint d'une grande salle multiactivité de 70m², peut accueillir confortablement 40 personnes en couchage. Jusqu'en 2017, deux à quatre permanents de l'association Bure Zone Libre en assument la gestion administrative, l'entretien et assurent un accueil-information de la lutte, en direction des riverains comme de tout autre public. Ce point d'ancrage est essentiel dans une configuration où la plupart des opposant.e.s associatives « historiques » habitent à 30, 50 ou 70km dans la Meuse et la Haute-Marne voisine.

Depuis l'été 2015 avec le campement antinucléaire et anti-autoritaire VMC puis l'été 2016, avec l'occupation du Bois et l'arrivée de dizaines de militant.e.s qui se sont installé.e.s à la Maison de Résistance, dans le Bois Lejuc, ou sur le terrain de l'ancienne Gare de Luméville dans un premier temps, des nouvelles bâtisses ont été achetées et louées collectivement et sont venues renforcer la population locale en opposition au projet.

Avec la répression, les tensions et fatigues internes à la lutte, un certain nombre de personnes ont pris de la distance au fil des années. Mais de nouveaux liens d'amitié se sont créés ou sont venus renforcer ceux existants avec tout un tissu de sympathisant.e.s de la lutte. Des comités locaux de soutien à Bure se sont superposés à des associations à Verdun, Montmédy, Bar-le-Duc, Metz, Reims, accentuant encore une navigation régionale des opposant.e.s au sein d'un large réseau militant d'amitiés et de sympathies.

L'augmentation rapide du nombre d'opposant.e.s installé.e.s à Bure et environs, ainsi que l'intensification des grosses mobilisations drainant plusieurs milliers de personnes en quelques mois, ont nécessité un accroissement des capacités d'accueil et conduit à ce que des contacts réguliers soient pris avec un bon nombre d'artisans, producteurs et commerces de la région.

Cette intensification et accroissement ont aussi parfois multiplié les frictions avec les populations riveraines, du fait des décalages importants d'expression politique, culturelle et de modes de vie importants. Les actions individuelles et collectives nombreuses sont perçues de façon assez inégales dans le voisinage mais ont participé à créer une lassitude accrue, ainsi que la sur-présence policière qui s'est installée au fil des mois en réponse à certaines actions d'opposition.



Si des projets d'installation agricole étaient présents chez les opposant.e.s en 2016, ce n'est que depuis peu que ces envies se concrétisent dans un large secteur autour de Bure, venant ainsi s'ajouter à une première génération opposante de 2006 à 2010 qui s'était établie. Brasserie, maraîchage, élevage, boulangerie, cirque et spectacles font partie des activités qu'ont développé les générations successives d'opposant.e.s installé.e.s en Meuse. Parmi celles et ceux arrivé.e.s depuis, plusieurs ont aussi entrepris d'investir la vie militante de la région par l'ouverture de lieux ou la création d'associations indépendantes des financements directs ou indirects de l'Andra.

« Sur Zone » comme on dit des 10km de rayon autour du Laboratoire, un certain nombre d'activités collectives autogérées émergent ou disparaissent, selon les allées et venues des opposant.e.s et la fluctuation de leurs investissements sur place. Parmi les activités, l'auto-école autogérée, le fournil, les affouages (récolte de bois), l'Anarchist Bure Cross de soutien aux prisonnier.e.s, les dynamiques agricoles indépendantes ou au sein du collectif Terres de Bure, les balades naturalistes, les soins et activités médicaux, l'anti-répression et la legal team, l'automédia, les soirées de débat, projection et information, les chantiers collectifs, les ateliers en tous genres, continuent de rythmer et aménager la vie quotidienne.

La répression aura néanmoins mis à mal ces dynamiques collectives durant près de deux ans : de nombreux départs forcés (interdictions de territoire) ou subis (les traumatismes et tensions internes qui ont suivi les perquisitions et expulsion du Bois Lejuc ont laissé des marques profondes : cf. Brochure de témoignage "*Rendez-moi mon slip*") ont laissé la lutte sur place exsangue durant un temps. Durant tout ce temps la lutte n'a pas manqué pour autant de continuer à vivre à travers les événements de dizaines de collectifs de soutien qui s'étaient constitués au moment des perquisitions, à travers aussi de cycles de conférences dans tout le Grand-Est et un Atomik tour qui a parcouru soixante lieux en France tout au long de l'année 2019.

L'arrivée par ailleurs récente d'un bon nombre de nouvelles personnes détachées du passif antérieur (via les Bombes atomiques notamment) ont permis de remotiver certaines dynamiques, d'en susciter des nouvelles qui se réapproprient les espaces collectifs beaucoup désertés, comme la Maison de Résistance qui redevient depuis quelques mois le cœur effervescent de la lutte contre Cigéo et le siège de nombreuses activités.

Aujourd'hui la lutte a retrouvé sa vivacité, sa détermination à empêcher Cigéo de s'installer. L'été 2021 sera ainsi riche en événements avec l'organisation de la 3ème édition du festival des Burelesques* du 6 au 8 août ainsi qu'un campement antinucléaire, "Les Rayonnantes", du 16 au 26 août à côté de Bure et la manifestation "Vent de Bure/Cattenom, Stop Euratom" du 24 au 26 septembre à Metz.**

* <https://burefestival.org/>

** <https://rayonnantes.org/>

25 ans de lutte !

2020

En février, la semaine féministe et antinucléaire des Bombes Atomiques rassemble 400 personnes en mixité choisie et s'achève avec une farandole carnavalesque jusqu'à l'Andra

En octobre, "la semaine antinuke" attire des centaines de personnes malgré l'épidémie de COVID-19

En décembre, le juge d'instruction clôt l'instruction pour association de malfaiteurs et l'Andra publie en ligne les premiers documents de la demande d'utilité publique.

2019

La DAC (Demande d'Autorisation de Création de Cigéo) a été repoussée à 2021.

Printemps et été 2019 : l'Atomik Tour part de la Meuse et parcourt la France dans près de 60 lieux pour aborder la question de la lutte antinucléaire aujourd'hui.

Printemps et automne 2019 : deux cycles de conférences tournent dans tout le Grand Est pour informer sur le nucléaire et Cigéo.

En août, une nouvelle édition du festival des Burelesques rassemble près de 4000 personnes.

Le 20-21 septembre : campement avec ateliers et discussions à Montiers-sur-Saulx puis manifestation des Bombes Atomiques qui rassemble 500 personnes en direction de l'Andra.

En septembre, une grande manifestation, Vent de Bure, se tient à Nancy et rassemble près de 3000 personnes.

2018

Expulsion des occupant-es du Bois Lejuc **en février**. Une campagne de répression sévère est mise en place. La militarisation autour de Bure s'accroît fortement.

Un « débat public » sur Cigéo est annoncé par le secrétaire d'Etat du ministère de la transition écologique, sans aucune précision. Une période de « concertation », ou information sur les grandes infrastructures du projet Cigéo est engagée sur le territoire.

Au printemps près d'une quarantaine de procès vont s'enchaîner contre les opposant.e.s et conduire à une vingtaine d'interdiction de territoire, des dizaines de mois de prisons fermes ou avec sursis et des milliers d'euros d'amende.

Le 16 juin 2018, manifestation nationale à Bar-le-Duc, 3000 personnes défilent dans une ville sous très haute présence policière.

20 juin 2018 : 10 perquisitions chez divers opposant-es suivies de gardes à vue, suivies de 5 mises en examen. Contrôles incessants, procès, et nouvelles mises en examen sont effectués en été.

Fin 2018 : débat public sur le Plan national de gestion des matières radioactives.

2017

En février, une manifestation voit des centaines de personnes visiter le Bois Lejuc, accrocher une multitude de rubans jaunes aux arbres à protéger, découvrir le mur à terre et aller saluer les habitant.e.s des cabanes. Après un pique-nique convivial, un cortège se dirige vers le labo de Bure. Les grilles de l'écothèque toute proche (ou centre de conservation des échantillons de la Nature à l'état zéro, fleurs, petites bestioles et rosée avant irradiation) sont malmenées alors que des centaines de gendarmes mobiles défendent le laboratoire. Le sujet, de plus en plus médiatisé, s'invite un peu dans la campagne présidentielle.

Le 28 février, le Tribunal administratif de Nancy reconnaît l'irrégularité de la délibération communale de cession du Bois Lejuc à l'Andra.

La répression ne s'arrête pas pour autant et frappe fort. Ainsi un paysan a été condamné pour avoir mis du matériel à disposition des opposant.e.s, lors des premières occupations en forêt. Ce matériel, tracteur et bétailière lui ont été confisqués et ne seront pas rendus pour l'été. Son procès, fixé au 2 mai 2017, est repoussé en septembre.

Le 18 mai, le conseil municipal de Mandres-en-Barrois se réunit pour redélibérer sur la cession du Bois Lejuc à l'Andra, celle-ci ayant été invalidée par voie juridique. Il rend un avis favorable par six voix contre cinq. Le village est en état de siège, sous très forte présence policière et des heurts se produisent entre forces de l'ordre et manifestant.e.s. Un soupçon de conflit d'intérêt concernerait certains conseillers municipaux ; un tiers des villageois.e.s déposent un nouveau recours en annulation.

Fin juin, à la suite d'un recours des opposant.e.s, l'Autorité Environnementale annonce le retrait de la décision du 22 mars 2017. Celle-ci autorisait l'Andra à déposer une demande d'autorisation de défrichement et une demande au titre de la loi sur l'eau pour les forages, sans procéder à une étude d'impact. Mi-juin, l'IRSN publie un avis sur le Dossier d'Options de Sécurité présenté par l'Andra. Cet avis met en lumière d'inquiétantes lacunes de conception et demande à l'Agence de revoir sa copie sur au moins quatre points essentiels, confortant les réserves émises depuis quelques années par des experts indépendants, légitimant de plus les craintes et l'ampleur de l'opposition.

L'Autorité de Sécurité nucléaire (ASN) rend un avis similaire en **juillet 2017**.



En juin, une intrusion dans l'Hôtel-restaurant situé dans l'enceinte du laboratoire de l'Andra, est suivie d'un départ d'incendie qui conduira à l'ouverture d'une instruction en association de malfaiteurs et bande organisée.

Mi-Août : Le festival des Burelesques rassemble près de 2000 personnes sur un site à quelques km de Bure, à Biencourt-sur-Orge, du 11 au 13/08.

Une manifestation **le 15 août** voit une répression accrue s'exercer avec près de 1000 gendarmes mobilisés. La journée se solde par une trentaine de blessés dont deux graves.

En septembre une perquisition menée à la Maison de Résistance et dans des domiciles d'opposant.e.s conduit à la création de dizaines de comités de soutien dans toute la France.

2016

En janvier, un accident tragique se produit dans une galerie du laboratoire, soit l'éboulement d'une paroi d'argile en front de taille, faisant un mort et un blessé. Plus d'un an après, aucun résultat officiel de l'enquête n'a filtré sur le sujet ; les travaux continuent. L'Andra lance une vaste campagne de fouilles archéologiques et de travaux divers à proximité des cinq villages, alors même que Cigéo n'est pas autorisé. Au printemps, la loi Cigéo validant la phase pilote et définissant le principe de « réversibilité » est préparée dans des conditions surprenantes. Débats express au Sénat, expéditifs au Parlement, elle sera votée le 25 juillet par une vingtaine de députés.

Au printemps 2016, plusieurs événements sont organisés contre l'apparement foncier avec des paysans environnants. Des centaines de personnes participent au squat agricole de champ appartenant à l'Andra et à des "Semis radieux".

En mai, l'Andra installe une plate-forme de travail dans le Bois Lejuc, un lieu stratégique. C'est à cet endroit, à quelques km de Bure, qu'elle compte creuser les galeries souterraines, installer les puits d'accès au stockage et faire déboucher à l'air la ventilation permanente pour les gaz radioactifs émis en continu. Elle commence à déforester et à clôturer.

Début juin, des dizaines de personnes, locaux et nouveaux venus, luttent contre l'annexion de celle-ci. Après le démontage des clôtures et de la plate-forme, ils lancent une occupation dans la forêt avec des constructions en bois, des plantations de légumes, des concerts et des pique-niques. Les opposants se font expulser manu militari **en juillet** mais y reviennent quelques semaines plus tard. Les face à face musclés alternent avec les réoccupations joyeuses. Des naturalistes s'en mêlent.

L'Andra tente alors d'encercler la forêt avec un mur de près de 3 km de long. **Celui-ci est mis à terre le 15 août** par près de 500 personnes qui, dans une ambiance joyeuse vont marquer les morceaux de mur détruit de dizaines d'inscriptions poétiques, tendres ou radicales, lucides ou pleines d'humour, le tout composera un puissant message sociétal à ciel ouvert...

L'Andra, qui ne met plus les pieds dans le bois, est rappelée à l'ordre. La légalité de ses méthodes de déforestation et de construction du mur a fait l'objet de plusieurs recours juridiques. L'Andra est condamnée pour défrichement illégal début août et doit stopper tous travaux. Elle doit remettre en état le Bois Lejuc mais fait appel. Le territoire est de plus en plus "militarisé", l'ambiance est tendue dans les villages. La bataille juridique entre associations et Andra s'intensifie.

A partir de septembre, le Bois Lejuc est occupé par des personnes qui construisent des cabanes au sol ou à la cime des arbres et y vivent, dont Sven, un jeune finlandais. Malgré un hiver rude et des tentatives d'intimidation régulières par les vigiles de l'Andra, les occupant.e.s (surnommés les "hiboux de Bure") ne cèdent pas de terrain, encouragés par des centaines de messages de soutien venus de partout et la sympathie de villageois, apportant régulièrement couvertures, vêtements et plats chauds.

2015

En juillet à 6h du matin, le conseil municipal de Mandres-en-Barrois vote favorablement pour l'échange de la forêt communale (Bois Lejuc) avec le Bois de la Caisse, propriété de l'Andra, à proximité, et ce malgré une consultation précédente des habitant.e.s au résultat majoritairement négatif. Un tiers des villageois signe une pétition contre cette délibération, un recours est déposé.

En août, un camp anti-autoritaire et anti-capitaliste international (VMC) rassemblant 1500 personnes se tient près de Bure, point de départ de nouvelles mobilisations sur le terrain. Des contacts étroits, échanges, info-tours, solidarités se nouent avec d'autres luttes, dont NDDL (Notre-Dame-des-Landes).

2013

Le second débat public intitulé "Cigéo / Création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse-Haute-Marne" sera un énorme fiasco. Echaudées par le débat de 2005, de nombreuses associations, appellent au boycott et au blocage des réunions. Les quinze réunions publiques prévues ne peuvent pas se tenir : elles sont annulées, suite au blocage bruyant et déterminé des deux premiers rendez-vous. Le débat prend ensuite un surprenant virage virtuel, via internet. Pour finir, trois des six membres de la Commission particulière du débat public (CPDP), en charge du déroulé et de l'organisation, désavouent publiquement un bilan officiel fort arrangeant qui ne reflète pas, selon eux, le malaise récurrent autour de Cigéo.

2012

Un scientifique indépendant, Bernard Thuillier révèle l'ampleur et la réalité des risques que comporte le projet.



2010

L'Andra dévoile le projet Cigéo (Centre de stockage géologique). Son emprise concerne cinq villages dont celui de Bure, et c'est là que le stupeur. L'ampleur du chantier s'annonce gigantesque. Les fonds d'accompagnement (GIP) sont passés de 20 millions en 2000 à 30 millions d'€ annuels par département en 2010.

2008

L'Etat lance un appel à candidatures pour un nouveau site d'enfouissement de déchets radioactifs FAVL (faible activité à vie longue), à 200m de profondeur. Sont vantés les mêmes avantages -subventions, développement, notoriété- que lors des recherches pour le site de Bure, auprès de 3115 communes dont la grande majorité se déclare contre. Finalement ce sont deux communes de l'Aube qui sont choisies.

2006

La loi du 28 juin 2006, votée dans un hémicycle désert, valide le stockage nucléaire souterrain à Bure, sans respecter la préférence consignée dans le bilan et largement exprimée par le public lors du débat, pour le maintien des déchets nucléaires en surface.

2005

L'Andra affirme que le site de Bure est parfait pour y enfouir des déchets nucléaires, rien ne s'y opposerait. Pourtant un géologue indépendant a affirmé que le site serait à l'aplomb d'une importante ressource géothermique, compromettant l'étanchéité pour l'avenir. Une pétition citoyenne pour un référendum sur Bure est signée par près de 60 000 électeurs meusiens et haut-marnais.

2004

La maison de résistance à la poubelle nucléaire est achetée, au centre de Bure, par des opposant.e.s. Elle deviendra peu à peu un point de ralliement militant fort.

2000

Fin janvier, le Réseau Sortir du Nucléaire produit à la presse un dossier « secret » : les cartes de 15 sites granitiques en France qui pourraient accueillir le second « laboratoire d'enfouissement », prôné par le décret de 1999. Sur les 15 sites des manifestations réunissent des milliers de personnes en opposition et sous la pression les conseils généraux se prononcent tous contre l'accueil d'un laboratoire. Les recherches d'un second site sont abandonnées.

À Bure 2000 personnes se réunissent dans un campement face au chantier de laboratoire en 2000 et 2001.

1998-99

Le site de Bure gagne la mise par décret ministériel, la Vienne est abandonnée et le Gard fait l'objet de recherches pour de la subsurface. En 1999 le gouvernement socialiste de Jospin signe le décret de lancement des travaux à Bure (Dominique Voynet et Claude Allègre sont signataires de ce décret malgré leur opposition antérieure à celui-ci)

1997

Des enquêtes publiques entachées d'irrégularités ont lieu et concluent à un avis favorable malgré les réserves et contestations nombreuses exprimées.

1991-1997

Les candidatures finissent par arriver dans 30 territoires, cinq sont retenues en Meuse, Haute-Marne, Vienne, Gard. 5 millions d'euros sont versés rapidement et une propagande intense est déployée via les journaux locaux, en direction des élus et dans les écoles dans les départements concernés et l'Andra acquiert 90 hectares à Bure.

1991

Le rapport suivi de la loi Christian Bataille ouvre un appel à candidature pour des territoires voulant accueillir des laboratoires d'études sur l'enfouissement profond. L'opposition continue à se mobiliser, peu dupe de l'annonce et de la probabilité pour les sites de devenir des centres d'enfouissement. Deux sites sont prétendument candidats et se mobilisent fortement.

1987-1990

Une vive opposition, la constitution d'une coordination nationale contre l'enfouissement et des affrontements avec les gendarmes mobiles font échouer le projet des quatre sites.

1987

Quatre sites d'enfouissement profonds possiblement pressentis pour l'enfouissement des déchets radioactifs sont arbitrairement choisis par le gouvernement : dans l'Ain, l'Aisne, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres.

à retrouver dans cet
exceptionnel travail de
compilation de 25 ans de
lutte :

<https://fr.calameo.com/read/0060224692d7b0b53e756>



L'asso de malf' ...

Les 1,2,3 juin 2021 le procès intenté depuis juin 2017 à l'encontre des opposant.e.s à Cigéo fera comparaître 7 des personnes mises en examen en correctionnelle au Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc. Le procès prévu pour durer 3 jours, est susceptible de s'étendre au-delà.

Un historique complet de l'instruction est disponible sur le blog "Nous sommes tous des malfaiteurs" :

<https://nouvssommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org/antecedents-familiaux/>



Dessin publié dans Reporterre et illustrant un procès des opposant.e.s à Bar-le-Duc

... et la répression

Une page régulièrement mise à jour recense l'état des lieux des poursuites judiciaires à l'encontre des opposant.e.s à Cigéo :

<https://bureburebure.info/repression/>

Le procès

Les acteurs ...

Les 7 inculpé.e.s

Les avocat.e.s

- Me Becker Alice, barreau de Paris
- Me Bonaglia Matteo, barreau de Paris
- Me Faro Alexandre, barreau de Paris
- Me Jullien-Cravota Norma, barreau de Paris
- Me Kempf Raphaël, barreau de Paris
- Me Regley Florian, barreau de Lille
- Me Rueff Muriel, barreau de Lille

Les juges

- Kévin Le Fur, juge instructeur
- Sylvain Roux, juge lors du procès et ses assesseurs
- Sofian Saboulard, procureur nouvellement nommé

Les témoins

- Se révéleront le jour de l'audience

Les parties civiles

- Le Conseil Départemental de la Haute-Marne
- La commune de Bure
- Les gendarmes



... et le théâtre du procès

Le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc

- Avec des audiences de 9h jusqu'à ... ? Du 1er juin au 3 juin et peut-être au-delà ...

La place St Pierre et les rues de Bar-le-Duc

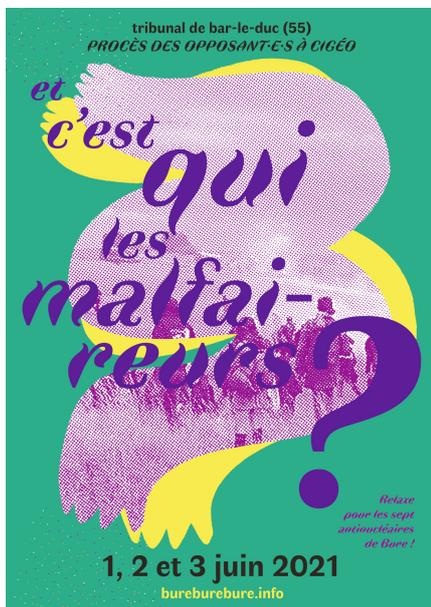
- Avec un cortège festif le 1er juin à 14h
- Une programmation sur le parvis tout au long du procès (voir ci-après)

Publications

Le texte d'appel ...

C'est qui les « malfaiteurs » ? Relaxe pour les inculpé.e.s !

1.2.3 juin à Bar-le-Duc contre Cigéo, le nucléaire et la criminalisation de nos luttes !



Après 4 années d'instruction pour « association de malfaiteurs », des milliers d'heures d'écoutes par la gendarmerie, un dossier de 15.000 pages, des mètres cubes de matériel saisi, un harcèlement policier omniprésent dénoncé par la Ligue des Droits de l'Homme, l'heure de la mascarade judiciaire a sonné. Les 1er, 2 et 3 juin au Tribunal de Bar-le-Duc se tiendra le procès des sept « malfaiteurs » de la lutte à Bure.

Des ami.e.s luttant contre le projet de méga-poubelle atomique Cigéo, ont été privé.e.s de leur liberté de circuler et empêché.e.s de se parler pendant de longues années. Cette procédure a constitué une peine et a tenté de paralyser tout un mouvement de résistance. Ce qu'on musèle chez ces personnes, c'est leur engagement antinucléaire, leurs convictions et leur liberté d'expression.

Nous sommes toutes des malfaiteurs !

Il n'y a toujours aucun déchet nucléaire à Bure. Pour autant, nous sommes à un moment charnière car Cigéo pourrait bientôt être reconnu d'utilité publique : expropriations, défrichement du Bois Lejuc et premiers chantiers pourraient voir le jour d'ici 2022. Nous ne nous laisserons pas faire. Ce « procès des malfaiteurs » sera surtout le procès de CIGEO et du nucléaire.

Il est temps de dénoncer l'association de malfaiteurs comme outil de criminalisation de nos luttes. Cet outil juridique, issu des lois dites « scélérates » et de l'antiterrorisme, est utilisé pour tenter de paralyser toutes les formes d'auto-organisation partout en France et ailleurs : contre des Gilets Jaunes, des personnes des quartiers populaires, des antifascistes, des écologistes...

Leur justice en carton-pâte ne nous fait pas peur : le 1er, 2 et 3 juin, réunissons-nous à Bar-le-Duc devant le tribunal. Soyons nombreux.ses à affirmer notre opposition au nucléaire, à soutenir nos ami.e.s, à célébrer toutes nos luttes et à dénoncer cette instruction.

C'est le moment d'enterrer CIGEO !



... et les tribunes publiées

10/05 COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COORDINATION STOP-CIGÉO

rejoint par plus d'une centaine de collectifs et organisations locaux

<https://blogs.mediapart.fr/stopcigeo-bure/blog/100521/100-organisations-locales-appellent-au-soutien-au-proces-des-malfaiteurs-de-bure>

12/05 UNE TRIBUNE PORTÉE PAR PLUS DE 270 PERSONNALITÉS PUBLIQUES

publiée simultanément sur Reporterre, Médiapart, Libération, Politis, Bastamag, Contretemps, Lundi.am, Terrestres

<https://nous-sommes-tous-des-malfaiteurs.noblogs.org/tribune-au-proces-des-malfaiteurs/>

24/05 UNE TRIBUNE INTERNATIONALE DE PLUS DE 50 ORGANISATIONS

d'Allemagne, France, Suisse, Royaume Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Finlande, Suède, Pays-Bas, Autriche, Roumanie, Ukraine, Espagne, Inde, Russie et Etats-Unis d'Amérique

<https://blogs.mediapart.fr/stopcigeo-bure/blog/240521/bure-le-malfaiteur-cest-letat-nucleaire>

Des vidéos et de l'audio aussi !



- Une vidéo d'annonce du procès

<https://vimeo.com/547856371>

- Une vidéo de dénonciation de la criminalisation de la lutte contre Cigéo

<https://vimeo.com/554210289>

- Une émission de Zoom écologie très complète sur l'instruction et la lutte

<https://zoom-ecologie.net/?Proces-des-malfaiteurs-de-Bure-repression-des-antinucleaires-en-France>

Programme !

Tous les jours

- Petite restauration, frites, stand de crêpes, four à pain, granita...
- Espace thé, café, tisane !
- Il y aura notamment un stand d'information sur la lutte contre le projet Cigéo ! (évidemment !)
- Stands d'information d'associations, de librairies, infokiosk...
- Chorales & musique !
- Exposition de photos
- Atelier coiffure et maquillage...
- Création de jolis masques !

Jour 1, jour j

- 8h : Installation de la place : stands, ateliers, barnums, bancs, tables, etc !
- 8h30 : Actidanse Nuclé'hair !
- 9h : Début du procès !
- **10h : Pièce de théâtre « Le procès de CIGEO ! » : Audience sur la place du Tribunal de Bar-le-Duc !**
- 12h : Synthèse du procès & déclaration des avocat.e.s
- 12h30 : Miam-miam, merci aux cantines !
- 13h - 14h : Chorale de Verdun... et toute personne qui souhaite s'y joindre !
- **14h : Départ d'un Cortège Festif : Violet et Paillettes avec marionnettes géantes devant le tribunal !**
- Fin de manif : Prise de paroles par les soutiens et inculpé.es des autres associations de malfaiteurs
- Suivi des Chorales de Nancy, Verdun & Commercy ! Danses et Chants !
- Fin de journée : Synthèse du procès.

Et le soir à la Maison de Résistance de Bure : une projection surprise !

Jour 2, nucléaire, on est pas DUP !

- 8h : Installation de la place : stands, ateliers, barnums, bancs, tables, etc !
- 8h30 : Actidanse Nuclé'hair !
- **9h : Les luttes paysannes** : foire au plants et aux légumes, stand info, quizz semences, crêpes provençales, prises de paroles... et discussions autour de la DUP et des problématiques agricoles !
- 12h : Synthèse du procès
- 12h30 : Miam-miam, merci aux cantines !
- dès 14h et toute l'après-midi : **Bibliothèque féministe mise en place par le collectif NANARA** ; atelier de création de carte postale ; écoutes radiophoniques ; chants / atelier de sérigraphie ; atelier de réflexions sur la DUP... & Grande Kermesse : ramène tes jeux !
- 15h : Place à la chorale de Metz !
- Fin de journée : Synthèse du procès

Et le soir à la Maison de Résistance à la poubelle nucléaire de Bure : une conférence... à confirmer !

Jour 3, Kermesse & pot de départ

- 8h : Installation de la place : stands, ateliers, barnums, bancs, tables, etc !
- 8h30 : Actidanse Nuclé'hair !
- **9h : Grande Kermesse : ramène tes jeux, y'a de la place !**
- 10h : Spectacle sur la place !
- 12 : Synthèse du procès
- 12h30 : Miam-miam, merci aux cantines !
- 14h : Kermesse & Ateliers de création de poèmes, chansons, dessins... pour le pot de départ de David, qui nous quitte pour rejoindre la DREAL du Grand-Est ! (comme les choses sont bien faites ...)
- **Grand pot de Départ de David Mazoyer en musique, et avec une belle tarte à la crème - quand même !**
- 17h : Improvisation musicale !
- Fin de journée : Synthèse du procès.